

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE, lors d'une séance du conseil d'arrondissement de Verdun qui se tiendra le mardi 7 avril 2015, à 19 h, en la salle 205 de la mairie d'arrondissement de Verdun située au 4555, rue de Verdun, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure pour le bâtiment situé au 67 à 71, rue de l'Église de façon à :

- Permettre de déroger à la largeur minimale de l'allée de circulation qui mène au stationnement intérieur, telle qu'elle est exigée par l'article 91 du *Règlement de zonage 1700*.

Lors de cette séance du mardi 7 avril 2015 à 19 h, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 19 mars 2015

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement